

## ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLOME

La présente annexe descriptive au diplôme donne une information plus complète sur les enseignements suivis par l'étudiant pour obtenir son grade universitaire. Elle assure une meilleure lisibilité des connaissances acquises pendant sa formation lui facilitant ainsi sa mobilité nationale et internationale. Elle est dépourvue de tout jugement de valeur ou déclaration d'équivalence.

### 1. LE TITULAIRE DU DIPLOME

**Nom:**

**Prénom(s) :**

**Date et lieu de naissance:**

**Numéro d'immatriculation:**

### 2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME:

**2-1 Intitulé du diplôme:** Master académique

**Domaine :** SCIENCE DE LA NATURE ET DE LA VIE

**Filière :**

**Spécialité :**

**Référence du texte réglementaire (circulaire, arrêté ministériel ou interministériel portant habilitation de la formation):**

**2-2 Etablissement ayant délivré le diplôme:**

**Dénomination:** UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE HOUARIE BOUMEDIENE -

**Faculté :** « SCIENCES BIOLOGIQUES » - Département : .....

**Statut :** ETABLISSEMENT PUBLIC

**Adresse :** USTHB , B.P. 32 EL ALLIA BAB –EZZOUAR, ALGER 16111

**Tel:** (213) 021.24.79.12 /50 **Fax**021.24.72.17 **Site web :** www.usthb.dz/fbiol

**2-3 Langue(s) utilisée(s) pour la formation :** Français

### 3. INFORMATIONS CONCERNANT LE NIVEAU DU DIPLOME :

**3-1 Conditions d'accès:** Donner avec précision les conditions d'accès à la formation telles qu'indiquées par la réglementation (circulaire- arrêté).

**3-2 Niveau du diplôme:** pour une licence : bac + 05 années.

**3-3 Durée officielle du programme d'étude:** pour le master : La formation se déroule sur 04 semestres de 30 crédits chacun. Chaque semestre correspond à une durée de formation de 14 à 16 semaines. Chaque semaine correspond à un volume horaire compris entre vingt (20) et vingt cinq (25) heures

#### 4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CONTENU DU DIPLOME ET LES RESULTATS OBTENUS :

**4-1 Organisation des études:** En présentiel (temps plein).

pour le master: L'enseignement du master est réparti en 4 semestres totalisant chacun 30 crédits (par capitalisation ou par compensation). Ces enseignements sont organisés en Unités d'Enseignement (UE) comprenant des UE fondamental, des UE transversal, des UE de découverte et des UE de méthodologie. Chaque UE est affectée d'un coefficient et dotée de crédits. Lorsque l'UE est acquise, les crédits qui lui sont alloués sont capitalisables et transférables. Une UE est constituée d'une ou de plusieurs matières ; chaque matière est affectée d'un coefficient et dotée de crédits. L'enseignement de la matière est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travail personnel, stages et projets d'études.

**4-2 Programme pédagogique:** Renseigner le tableau ci- dessous.

**N.B :** Les informations suivantes figurent dans le relevé des notes obtenues par l'étudiant.

Code	Intitulé de l'UE	Crédits	Grade (*)	Date <sup>(1)</sup> obtention	Code	Intitulé de l'UE	Crédits	Grade (*)	Date <sup>(1)</sup> obtention
<b>Premier semestre</b>					<b>Deuxième semestre</b>				
<b>Troisième semestre</b>					<b>Quatrième semestre</b>				

**Date(1):** n° mois/ millésime de l'année (ex :2/10)- **Grade(\*)** : 18≤a≤20. 16≤b<18. 14≤c<16. 12≤d<14. 10≤e<12. f<10

#### 4-3 Classification de la notation par grade :

- Décrire brièvement le système d'évaluation et de progression appliqués à la formation.

Chaque matière est appréciée semestriellement soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen final, soit par les deux modes de contrôle combinés. Chaque matière a une moyenne comprise entre 0 à 20. La note 0 est la note la plus basse, et la note 20 est la plus haute. La note 10 est la note suffisante pour la validation d'une matière ou d'une UE.

Evaluation interne <sup>1</sup>	Evaluation internationale correspondante	Effectif absolu	Effectif en pourcentage
	A		<b>10% premiers</b>
	B		<b>25% suivants</b>
	C		<b>30% suivants</b>
	D		<b>25% suivants</b>
	E		<b>10% suivants</b>

(1) Cette colonne est calculée à partir de l'ensemble des notes des étudiants qui ont obtenu le diplôme au cours d'une même année universitaire. Après avoir classé les notes, la tranche de notes des 10% premiers de l'effectif constitue la 1<sup>ère</sup> classe à placer dans la 1<sup>ère</sup> ligne de la 1<sup>ère</sup> colonne (grade A). La tranche des 20% suivants constitue la 2<sup>ème</sup> classe qu'il faut placer en 2<sup>ème</sup> ligne de la même colonne (grade B) et ainsi de suite. A chaque fois, on déterminera l'effectif absolu correspondant à la classe calculée.

**4-4 Principaux domaines de compétences couverts par le diplôme :**

- 
- 
- 
- 

**5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLOME :**

**5-1 Accès à un niveau supérieur :** le titulaire de Master peut être admis en Doctorat.

**5-2 Statut professionnel conféré : Master**

**6. CERTIFICATION DE L'ANNEXE DESCRIPTIVE :**

Nom et prénom(s) du signataire :

Qualité du signataire :

Date :

Signature

Tampon ou cachet officiel :

## 7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

En Algérie, au côté du système classique, est appliquée depuis septembre 2004 l'architecture LMD préparant à 3 diplômes : Licence (180 crédits), Master (120 crédits supplémentaires à ceux de la licence si le master est obtenu dans un centre universitaire ou dans une université et 300 crédits si le master est obtenu dans une école), Doctorat (3 années de recherche). Les diplômes du système classique continuent de cohabiter avec ceux du système LMD. Les types d'établissements sont: l'Université, le Centre Universitaire, l'Ecole et les classes préparatoires.

